

Radio-Canada au sujet de ce retard. L'idée ne m'en viendrait même pas, mais je me souviens de l'indignation manifestée par le secrétaire d'État, il y a un ou deux ans, lorsque le *Preview Commentary* fut aboli. Il avait alors prétendu que la disparition du programme était due à une intervention politique. Qu'il montre la même indignation maintenant, lorsque Radio-Canada m'empêche de faire à mes commettants des commentaires équitables sur les débats qui se déroulent dans notre enceinte. C'est tout ce qu'il y a à dire à ce sujet. Je crois que ce sont là de justes commentaires. Le secrétaire d'État ne le pense pas. A vrai dire, aucun des députés d'en face ne pense que nous avons raison de parler ainsi mais, ma parole, si on nous empêche d'exprimer nos vues au cours d'un débat ou à la radio, qui constitue pour moi le seul moyen de communiquer avec mes commettants dans le Nord, alors les choses sont dans un piètre état au Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permettrait-il de répondre très brièvement à ce propos? Cette question relève, bien entendu, entièrement de Radio-Canada et je n'en savais rien avant d'entendre dire avant-hier que le député se proposait de soulever cette question au cours du débat. J'ai alors consulté les règlements de Radio-Canada et j'ai appris, à ma surprise, quelque chose que j'ignorais et qui m'aurait été bien utile si je l'avais su lorsque j'étais dans l'opposition, à savoir que la société Radio-Canada permettait aux députés de diffuser des émissions à l'intention de leurs commettants dans les régions où il n'y a pas de stations privées. J'aurais pu en profiter moi-même à Gander et à Grand-Falls si je l'avais su, mais l'honorable député semble être plus éveillé et mieux renseigné que je ne l'étais, et je lui en attribue tout le mérite.

Je parle en tant que simple député, car je n'ai aucune responsabilité en la matière, lorsque je prétends qu'à mon sens, c'est assez désobligeant de la part d'un organisme comme Radio-Canada d'essayer de censurer les discours d'hommes politiques ou de qui que ce soit. La société doit exercer une certaine surveillance, bien entendu. Elle est tenue, en vertu des lois relatives au libelle et de certaines autres lois, d'examiner d'avance tous les textes lus et d'assurer que rien d'obscène ou d'illégal n'est diffusé. Je ne suis pas de ceux qui se préoccupent des discours imbus d'esprit de parti, même s'ils sont prononcés par mes adversaires. Néanmoins, un point soulevé par l'honorable député m'a paru extrêmement sensé. Peut-être l'honorable député me citait-il—je n'en suis pas absolument sûr...

**M. Nielsen:** Je vous citais.

[M. Nielsen.]

**L'hon. M. Pickersgill:** ...mais il a mentionné quelque chose comme «débat complet et sans débat libre». Il me semble que peut-être le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion devrait parcourir les règlements de Radio-Canada pour accorder la considération nécessaire à ces régions reculées où les postes privés n'existent pas, où Radio-Canada est l'unique émetteur et où, dès lors, le service de la radiodiffusion des rapports en provenance de la colline parlementaire par l'Association canadienne de la radiodiffusion, qui est dispensé à la majeure partie du reste du pays, n'existe pas. Je ne voudrais assurément pas voir des honorables députés privés de ce privilège. Je soutiens que, dans ces régions reculées, il devrait y avoir une occasion pour la population d'entendre des débats complets et libres. Si seul le candidat élu est entendu, il me semble que la population de ces régions n'a pas l'occasion de bénéficier de ce débat complet et libre que l'honorable député préconise tellement.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion consentirait peut-être à étudier la question afin de voir quelles dispositions il y aurait lieu de prendre pour que les divers partis politiques puissent exprimer leurs opinions sur les ondes de la région, lorsque le Parlement est en session. Je crois que cela pourrait être utile. On me dit que l'Association canadienne des radiodiffuseurs songe à en faire la demande au BGR. Ma province n'a élu que des députés libéraux et j'estime qu'il serait bon si des conservateurs s'y faisaient entendre car, pour m'abaisser au niveau de la politique, je dirai qu'ils n'y font pas long feu. Par contre, la Saskatchewan n'a élu que des partisans du chef de l'opposition; il serait donc bon d'y faire circuler un peu d'air frais.

A mon avis, le représentant nous a rendu service à tous en soulevant la question. Peut-être le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de qui la question relève aux termes de la loi sur la radiodiffusion, serait-il disposé à étudier le règlement en question et à voir à ce que les dépêches en provenance du Parlement qui sont destinées aux diverses parties du Canada, y compris le Yukon, n'expriment pas les opinions d'un seul parti.

**M. Nielsen:** Monsieur le président, je ne veux dire que quelques mots. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a prévu la situation exposée par le secrétaire d'État. J'ai lu le plus récent exemplaire que j'ai sous la main de *Political and Controversial*